

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire fait accepter le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2025 qui est adopté à l'unanimité et désigne Madame Eléonora STERBA, secrétaire de séance.

Monsieur le maire considère que des choses ont été discutées, délibérées, votées et qu'elles n'aboutissent pas parce qu'on revient en arrière, qu'on ne prend pas de décision.

La municipalité actuelle, par l'intermédiaire du maire, se doit de finaliser les différents sujets discutés avec un aboutissement et ce avant les prochaines élections où le conseil sera dissout.

- *Aménagement de la rue Chauchard* : il est décidé de ramener la période d'essai de 6 mois à 4 mois quant à l'instauration d'un sens unique de circulation (article 2 de l'arrêté A202541)
- *Changement d'horaires Mairie* : rappel des nouveaux horaires à compter du 1^{er} décembre

2025 Horaires d'ouverture accueil Mairie et Poste actuellement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h00 à 12h00						
12h00 à 13h30						
13h30 à 18h00						

Horaires à partir du 01/12/2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h00 à 12h00						
12h00 à 13h30						
13h30 à 18h00						

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur LABURTHE-TOLRA, adjoint, fait part que la commission finances s'est réunie le vendredi 21 novembre 2025 en présence de la conseillère aux décideurs locaux afin d'avoir une étude prospective des finances de la commune.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Maine Anjou d'un montant de 150 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, pour une durée d'un an à la date de signature du contrat.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

EXPOSE

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a procédé à une proposition de modification de ses statuts par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette modification vise à permettre à la communauté de communes de déléguer, en matière de transports, à un département ou à une région tout ou partie d'une compétence qui lui a été transférée par ses communes membres.

CONSIDÉRANT que ces modifications sont de nature à renforcer les services aux habitants, en permettant la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire, opéré par la Région Pays de la Loire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1er : D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 23 octobre 2025.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier la présente délibération :

- À la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
- À Monsieur le Préfet de la Sarthe
- À toute autorité compétente

Article 3 : Sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral, DE DONNER SON ACCORD au principe de délégation partielle de compétence de la communauté de communes à la Région Pays de

la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Adopté à l'unanimité

TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le maire fait part que la commission finances, réunie le 21 novembre 2025, préconise de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2026 et propose de reconduire les tarifs de 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2026 tels que :

① TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

		En vigueur au 01/01/2026
Repas enfants		3.55€
Repas instituteurs		6.40€
Repas employés communaux - stagiaires		5.00€

② TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

	En vigueur au 01/01/2026		
	Quotient familial <700€	Quotient familial de 701 à 1100 €	Quotient familial > 1100 €
Accueil périscolaire Par séance de 30 mn et par enfant (7h20 à 8h50 et 16h45 à 18h45)	0.95 €	1.15 €	1.35 €
Accueil périscolaire MERCREDIS			
journée complète 7h20 à 18h00	7.60 €	9.60 €	11.60 €
Matinée sans repas 7h20 à 12h00	3.35 €	4.20 €	5.05 €
Matinée avec temps du repas 7h20 à 14h00	4.75 €	6.00 €	7.25 €
Après-midi sans repas 14h00 à 18h00	2.90 €	3.65 €	4.40 €
Après-midi avec temps du repas 12h00 à 18h00	4.30€	5.45 €	6.60 €
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE			
centre de loisirs : tarif forfaitaire à la semaine de 8h00 à 18h00 avec repas, goûters, animations et sorties	55.30 €	65.30 €	75.30€

④ PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

		En vigueur au 01/01/206
Participation Assainissement Collectif (instauré au 01/07/2012 remplace la taxe de raccordement à l'égout)		1 600 €
à compter du 1 ^{er} octobre (tarif applicable sur facture au 1 ^{er} semestre de l'année suivante)		En vigueur au 01/10/2026
redevance assainissement par m ³ d'eau consommé		1.50 € le m³

⑤ DROIT DE PLACE

		En vigueur au 01/01/2026
Droit de place		50 €

⑥ TARIF LOCATION VEHICULE

		En vigueur au 01/01/2026
Tarif journée, prix au km		0.60 €

Après délibération, il est dit que la location des minibus sera débattue avec le prochain Maire pour les associations.

7 TARIF BORNES DE CHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

	En vigueur au 01/01/2026
Tarif « offre personnalisée »	0.54€/kwh +0.030€/mn

8 TARIF CIMETIERE

COLOMBARIUM	En vigueur au 01/01/2026
Emplacement case pour 2 urnes, durée 15 ans	780 €
Emplacement case pour 4 urnes, durée 15 ans	1 600 €
Emplacement case pour 2 urnes, durée 30 ans	1 300 €
Emplacement case pour 4 urnes, durée 30 ans	2 350 €
Ouverture de la case:	50 €
CONCESSION	
trentenaire (2m ²)	250 €
cinquanteenaire (2m ²)	400 €

9 TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

PARTICULIERS	En vigueur au 01/01/2026
Caution à la remise des clés (Réservation : Convention + règlement)	500 €
Plein tarif le 1er jour – demi -tarif les jours suivants.	
SALLE DE REUNION	
Réunion	35 €
Réunion (activité commerciale commune)	25 €
Réunion (activité commerciale hors commune)	35 €
vin d'honneur / buffet froid	120 €
repas + cuisine (30 personnes environ)	180 €
SALLE DES FETES	
réunion, conférence	150 €
vin d'honneur (vaisselle comprise)	185 €
repas + cuisine sans vaisselle	290 €
Repas + cuisine (< de 100 personnes -vaisselle comprise)	400 €
repas + cuisine (> de 100 personnes -vaisselle comprise)	455 €
toutes manifestations à but lucratif	390 €
Pour les habitants de Dollon	-20% du tarif
pour les élus et agents communaux	½ tarif
CUISINE	
Vaisselle cassée ou manquante : (voir liste matériel loué)	1.5 fois le prix d'achat
PROPRETE	
salle jugée non propre lors de la restitution	200 €
ASSOCIATIONS DOLLONAISES	
Une manifestation dans l'année	
Location de la salle des fêtes + cuisine	Gratuit
Autres manifestations dans l'année :	
Plein tarif le 1er jour – demi -tarif les jours suivants	
Location salle des fêtes + cuisine (vaisselle comprise)	170 €
Location salle des fêtes + cuisine (sans vaisselle)	140 €
bal, loto, théâtre, etc... Association Dollon	110 €
bal, loto, théâtre, etc... Association hors Dollon	185 €
Location nomade	15 €

SALLE DES SPORTS	
Salle (association hors commune) bal, loto	235 €
Salle (association commune) bal, loto	130 €
Salle + cuisine	230 €
Vaisselle cassée ou manquante (voir liste matériel loué)	1.5 fois le prix d'achat
salle jugée non propre lors de la restitution	150 €
AUTRES SALLES	
Location salle multi-associations Rue Chauchard par associations dollonnaises	gratuit
Location salle multi-associations Rue Chauchard aux particuliers	Pas louer
Location chalet plaine de loisirs par associations dollonnaises	gratuit
Location chalet plaine de loisirs (caution 200 €)	100 €
Location table en bois + bancs (maximum une semaine)	
Pour Association	gratuit
Pour particuliers	9€/table +chaises

ASSOCIATIONS DOLLONNAISES	En vigueur au 01/01/2026
Salle des sports Forfait: pour une utilisation régulière à l'année (activités sportives...)	130 €

10 TARIFS PISCINE - CAMPING - MOBIL-HOME

PISCINE	En vigueur au 01/01/2026
Entrée sans baignade	2.00€
Entrée et bain – 10 ans	2.00 €
Entrée et bain - 10 ans (carnet de 10)	18.00€
Entrée et bain + 10 ans	4.00 €
Entrée et bain 10 ans (carnet de 10)	36.00 €
Entrée et bain + 16 ans après 17h30	2.50
Groupe (centre aéré, colonie, etc..)	Remise de 20% applicable sur tarif normal Gratuit centre aéré de DOLLON
Entrée campeur	50% du tarif appliquée
Enfants des agents communaux, enfants des Elus Municipaux jusqu'à 16 ans . Tarif normal pour les parents	gratuit
CAMPING – MOBIL HOME	En vigueur au 01/01/2026
Taxe de séjour par personne 0.22 € et par nuitée (personne majeure) reversé à la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille	
CAMPING (par nuitée pour 2 personnes)	
Camping-car, caravane, toile de tente, Groupe (centre aéré, colonie, etc..)	14.00
MOBIL HOME (par nuitée pour 6 personnes)	
Semaine 1 à 22 et 40 à 53 (basse saison)	45.00
Semaine 23 à 39 (haute saison)	55.00

AFFAIRES DIVERSES

Messe de Noël

Célébration à l'église le 19 décembre 2025 à 18h00 en présence de l'Harmonie de Dollon suivi d'un verre de l'amitié.

INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ il est signalé que la dernière facture du SAEP est un peu élevée.
- ☞ Monsieur CORBIN informe qu'un devis va être envoyé à la commune pour changer le poteau incendie Rue des Sources.
- ☞ Rappel du goûter des anciens : jeudi 4 décembre à la salle polyvalente
- ☞ Noël des enfants : vendredi 19 décembre à 14h à la salle polyvalente

Interventions diverses

Monsieur BOURLIER : deux médecins s'installent à Vibraye. Il s'interroge si c'est dans le cadre du recrutement par la CCVBA. Voir avec la commune de Vibraye

Monsieur MARTEL : visite des nouveaux locaux Sarthe Habitat